

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 17 JUIN 2022

N° 2022-08-04

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 12

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 15
Exprimées par pouvoirs : 17
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)

Gérard TENOUX

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX,
Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Gilles CREMILLIEUX, Frédéric ROUX à Vincent JACQUEMART, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Michel ROLLAND, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es

Éric RICHARD, Lionel TARDY

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Préparation et conduite de l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales – Modification du budget et du plan de financement

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	42 650 e	42 650 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	85 300 €	40 000 €

Rapport :

La Présidente expose :

Conformément à l'article R333-3 du Code de l'Environnement, le Parc naturel régional engage l'évaluation à mi-parcours de sa Charte pour la période 2015-2022. Pour mener à bien cette opération le Parc a sollicité le soutien financier de la DREAL Auvergne Rhône Alpes et du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes.

A la suite d'arbitrages budgétaires rendus par la Région, les financements demandés n'ont pas pu être accordés lors des dernières commissions permanentes. La Présidente précise que ce dossier devrait être réinscrit à la session du 30 juin.

Dans le cadre de la convention cadre de soutien à l'ingénierie territoriale 2020-2022 entre le Parc et l'Etat, le Syndicat mixte peut bénéficier de financements complémentaires pour l'évaluation de la Charte du Parc. La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi donné un accord de principe pour un soutien financier complémentaire à celui accordé en 2021, à hauteur de 20 000 € en 2022.

Dans l'éventualité où le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne pourrait pas être effectif le 30 juin prochain, la Présidente propose d'adopter un nouveau budget prévisionnel dans lequel les dépenses précédemment consacrées au cycle de conférence et au voyage d'étude ont été supprimées. Le plan de financement est modifié comme suit :

Dépenses TTC		Recettes	
Préparation à l'évaluation à mi-parcours			
Elaboration d'un référentiel d'évaluation – Prestation extérieure	8 000 €	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Action spécifique 2021	20 000 €
Création de livrets d'engagement des partenaires en vue de la conduite d'ateliers participatifs – Outils de communication	5 000 €		
Lien avec le travail engagé sur l'observatoire du territoire en vue de caractériser l'évolution – Prestation extérieure	7 000 €		
Conduite de l'évaluation à mi-parcours			
Mission d'appui à l'animation des ateliers territoriaux (bilan et prospective) - prestation externalisée	18 000 €	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Action spécifique 2022	20 000 €
Conception graphique, impression et diffusion de livrables	10 000 €		
Réalisation du livrable Baronnies provençales et changement climatique (GREC Sud)	15 000 €		
Ingénierie interne PnrBP – Suivi et coordination du projet : Direction adjointe (65 jours) Direction (20 jours)	13 300 € 7 000 €	Autofinancement PnrBp (53%) (Dont valorisation du temps de travail)	45 300 €
Ingénierie interne PnrBP – Communication et réalisation du livret d'engagements (10 jours)	2 000 €		
Total TTC	85 300 €	Total	85 300 €



Délibération

- ◆ Vu l'article R-333-3 du Code de l'Environnement
- ◆ Vu la convention cadre 2020-2022 de soutien à l'ingénierie territoriale entre l'Etat et le Parc
- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier sa partie « E. Le suivi et l'évaluation en continu de la Charte du Parc »
- ◆ Considérant les arbitrages rendus par le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes sur le dossier initialement déposé

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Sollicite** la DREAL Auvergne Rhône Alpes pour un soutien financier complémentaire au titre de l'année 2022 permettant de mener à bien l'évaluation à mi-parcours
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement modifié
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

